

Annexe 3 - Cité de l'Enfance

La Cité de l'Enfance, située à Colmar, est un acteur incontournable du dispositif de protection de l'Enfance de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

Cette structure, organisée comme une maison d'enfant à caractère social (MECS), accueille des garçons et des filles, de 3 à 18 ans (voire 21 ans), confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire. La Cité de l'Enfance, offre un cadre sécurisant au mineur et l'accompagne dans sa prise d'autonomie, tout maintenant des liens avec son milieu d'origine et sa famille.

Pour ce faire, la Cité de l'Enfance dispose de 48 places d'internat, 2 studios extérieurs dédiés à la préparation de la majorité, 15 places de placement à domicile et 15 places en familles d'accueil.

Il est prévu en 2021 de créer un accueil d'urgence de 60 places au titre de la convergence CeA pour un montant de 1,7 M€ en année pleine, soit 0,6 M€ pour une création à compter d'août 2021.

Ce montant est inscrit à ce stade sur le programme « Etablissements accueil et hébergement » du budget de la politique ASE.

1. Les dépenses du budget 2021

Les dépenses comprennent la masse salariale des agents de la Cité de l'Enfance, les dépenses liées à l'achat, à l'entretien et à l'amortissement des matériels et installations, aux fournitures nécessaires au fonctionnement quotidien (alimentation, fournitures hôtelières...), aux prestations extérieures, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (fluides, véhicules, etc.).

Ces dépenses sont ainsi soit directement imputées au budget annexe, soit prises en charge par le budget principal de la collectivité puis refacturées au budget annexe. La Cité de l'Enfance applique la nomenclature M22.

1.1. Dépenses de fonctionnement : 3,8 M€ (- 31 K€, soit -0,8 %)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont principalement liées :

- A la masse salariale des agents (3,1 M€, soit 78 % des dépenses) ;*
- Aux dépenses de gestion courante (0,7 M€, soit 18 % des dépenses) ;*

étant entendu que les opérations financières et comptables (0,2 M€, soit 4 % des dépenses) comportant essentiellement la dotation aux amortissements ne constituent pas des dépenses réelles mais des dépenses d'ordre.

Ces dépenses de fonctionnement permettent la poursuite des activités prévues au BP 2020. Aussi, les dépenses de personnel restent stables entre 2020 et 2021.

L'évolution, en léger repli, des dépenses de fonctionnement est principalement liée à la baisse des dépenses de gestion courante. La Cité de l'enfance a engagé des efforts de gestion, notamment pour tenir compte de la légère baisse des recettes.

1.2. Dépenses d'investissement : 0,17 M€ (+ 10 K€, soit + 6,1 %)

Les dépenses d'investissement sont consacrées au renouvellement de matériels et mobiliers, ainsi qu'à la réalisation de travaux.

La Cité de l'Enfance a engagé une collaboration étroite avec la Direction de l'Immobilier pour prioriser les projets d'investissement nouveaux et les travaux de maintenance à engager.

Ces dépenses sont équilibrées par les recettes issues de la dotation aux amortissements des acquisitions des exercices précédents.

2. Les recettes :

2.1. Recettes de fonctionnement : 4 M€ (- 22 K€, soit - 0,6 %)

Les recettes correspondent pour l'essentiel à la dotation globale pour un montant de 3,9 M€. Cette dotation a fait l'objet d'une revalorisation du taux directeur de 0,7% (contre 0,5% en 2020).

Les autres recettes correspondent à la prévision des recettes en atténuation perçues par la Cité de l'Enfance : remboursement sur salaires des agents en formation, indemnités journalières de la CPAM par exemple.

Elles sont enfin complétées par l'excédent d'exploitation reporté de N-2 : cette ressource est en diminution par rapport au BP 2020, ce qui justifie la baisse des recettes de fonctionnement.

2.2. Recettes d'investissement : 5 K€ (+ 1 K€, soit + 28,8 %)

A ce stade, les recettes proviennent principalement des amortissements des acquisitions des années précédentes.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)

CITE DE L'ENFANCE				
	BP 2020	BP 2021	BP 2021 - BP 2020 en €	BP 2021 - BP 2020 en %
Dépenses de fonctionnement	3 869 250,00	3 838 350,00	-30 900,00	-0,80%
Dépenses d'investissement	161 871,03	171 717,00	9 845,97	6,08%
Total dépenses (A)	4 031 121,03	4 010 067,00	-21 054,03	-0,52%
Recettes de fonctionnement	4 027 121,03	4 004 917,00	-22 204,03	-0,55%
Recettes d'investissement	4 000,00	5 150,00	1 150,00	28,75%
Total Recettes (B)	4 031 121,03	4 010 067,00	-21 054,03	-0,52%
Dépenses nettes (A-B)	0,00	0,00	0,00	